

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

26 juin 2015

La communauté internationale doit agir sur le cas el-Béchir

La société civile africaine appelle l'ONU et les membres de la CPI à réagir au refus du gouvernement sud-africain d'arrêter le fugitif de la CPI

Cotonou/La Haye- Le refus du gouvernement sud-africain d'arrêter le fugitif Omar el-Béchir doit absolument être résolu par le système judiciaire du pays, les Etats membres de la Cour pénale internationale (CPI) et le Conseil de Sécurité de l'ONU, ont déclaré aujourd'hui 30 organisations de la société civile africaine dans un communiqué.

Du 17 au 19 juin 2015, des membres de la société civile de la Coalition pour la CPI – un réseau mondial de 2500 organisations non gouvernementales- se sont réunis à Cotonou, au Bénin pour une Réunion Stratégique Régionale en Afrique pour faire avancer la justice pour les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide à travers les mécanismes de justice nationaux, régionaux et internationaux. Les organisations participantes ont représenté plus de 600 des 800 ONG membres de la Coalition pour la CPI en Afrique.

Dans un communiqué publié à la suite de la réunion, les organisations ont salué la Haute Cour du Nord Gauteng à Pretoria pour son courage en ordonnant à el-Béchir de ne pas quitter l'Afrique du Sud avant qu'une décision ne soit rendue sur une requête demandant l'exécution de deux mandats d'arrêts de la CPI.

Le 24 juin, la Haute Cour a estimé que le départ du Président Béchir d'Afrique du Sud avait démontré le non-respect d'une décision de la Cour. Elle a déclaré que les autorités sud-africaines ont l'obligation de coopérer avec la CPI pour arrêter les suspects en vertu de la loi nationale de mise en œuvre du Statut de Rome – le traité fondateur de la CPI – dans le droit national.

En tant qu'Etat partie au Statut de Rome, l'Afrique du Sud a l'obligation d'arrêter el-Béchir, qui est poursuivi pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide qui auraient été commis au Darfour, Soudan.

« Nous appelons à ce que les responsables de non-respect d'obligations internationales et nationales soient sanctionnées afin d'envoyer un message clair, à savoir qu'il y a des conséquences à l'inaction pour arrêter un fugitif de la CPI. » **a déclaré Roland Abeng, coordinateur au Cameroun de la Coalition pour la CPI.** « Les systèmes judiciaires africains à suivre l'exemple sud-africain en prenant ses responsabilités et en devenant un bras véritable, naturel et indépendant du gouvernement pour l'amélioration de l'Etat de droit tant à l'échelle

CONTACTS**A La Haye:**

Niall Matthews
Directeur de la Communication
Coalition pour la CPI
Tél: + 31 (0) 70 311 10 85
matthews@coalitionfortheicc.org

A New York:

Stephen Lamony
Conseiller Principal - UA, ONU et
Situations Africaines
Coalition pour la CPI
Tél: +1-646-465-8514
lamony@coalitionfortheicc.org

William Pace
Coordinaeur

Coalition pour la CPI
Tél: +1-646-465-8533
Portable: +1 646 465 8533
pace@coalitionfortheicc.org

Dan Verderosa

Chargé de Communication
Coalition pour la CPI
Tél: +1-646-465-8524
verderosa@coalitionfortheicc.org

Au Bénin:

Clément Capo-Chichi
Coordinateur régional - Afrique
Coalition pour la CPI
capo-chichi@coalitionfortheicc.org



nationale qu'internationale. »

« Il est essentiel que l'organe dirigeant de la CPI, l'Assemblée des États Parties (AEP), examine sérieusement tout constat de non-coopération éventuellement décidé par les juges de la CPI contre l'Afrique du Sud sur cette question. » **a déclaré Stephen Lamony, conseiller principal sur l'UA, l'ONU et les situations africaines pour la Coalition pour la CPI.** « L'Afrique du Sud a été pleinement rappelée de ses obligations d'arrêter el-Béchet dans les jours précédant le sommet de l'Union africaine. L'AEP doit maintenant prendre des mesures importantes pour dissuader le non-respect aussi flagrant des décisions de la CPI. »

A la suite d'un renvoi en 2005 par le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) à la Cour Pénale Internationale (CPI) de la situation au Darfour, Soudan, la CPI a délivré deux mandats d'arrêt pour Omar el-Béchet en 2009 et 2010 pour plusieurs chefs de crimes contre l'humanité, génocide et crimes de guerre qu'il aurait commis au Darfour depuis 2003.

« Il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de l'ONU de garantir la coopération sur les décisions découlant de ses renvois à la CPI. » **a déclaré Allan Ngari, chercheur au sein du département des Menaces Transnationales et la Criminalité Internationale de l'Institut d'Etudes de Sécurité.** « Nous exhortons le Conseil à condamner fermement la visite du Président el-Béchet en Afrique du Sud et à ce que des mesures soient prises immédiatement pour s'assurer de son arrestation. Des graves crimes internationaux continuent d'être commis en toute impunité au Soudan dans les Etats du Nil Bleu et du Sud Kordofan sous la présidence d'el-Béchet. »

Le 29 juin 2015, la Procureure Fatou Bensouda présentera un rapport au Conseil de Sécurité de l'ONU sur l'état de l'enquête de son bureau sur la situation au Darfour. Dans une lettre datée d'aujourd'hui, la Coalition pour la CPI a exhorté les Etats parties à la CPI siégeant au CSNU de participer activement et de manière constructive aux réunions à venir autour de la visite de la Procureure et d'avance des propositions concrètes pour améliorer la coopération entre le CSNU, l'ONU et la CPI.



Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, selon lequel la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux n'ont pas la capacité ou la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Il y a actuellement neuf enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine I & II, la RDC, le Darfour (Soudan), le Kenya, la Libye, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Mali. La CPI a publiquement émis 31 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Deux procès sont en cours. Il y a eu deux condamnations et un acquittement.

Neuf examens préliminaires sont actuellement en cours, à savoir les situations en Palestine, au Honduras, en Ukraine, en Irak, en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée et au Nigeria. Le Bureau du Procureur a mis fin à des examens préliminaires au Venezuela, en Palestine, en République de Corée et au renvoi des Comores, refusant dans chacun de ces cas d'ouvrir une enquête.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. www.coalitionfortheicc.org